



## Panne de voiture à la sortie d'une réparation

Par **Bernie38**, le **15/02/2016** à **05:45**

Bonjour, mon senic à eu de l'eau dans les boîtes à gants plancher avant, et je ne pouvais plus régler ma ventilation qui restait au maximum j'en ai emmené chez Renault qui a fait la réparation (tuyaux bouchés par la boue et saletés et changement de la résistance de la ventilation (570 EUROS) Le lendemain de la réparation plus de ventilation, je la remène chez Renault qui me recharge la résistance gratuitement sous garantie. Le lendemain suivant impossible de démarrer, plus rien le garage m'envoie un réparateur qui me dit que la batterie est à changer alors qu'elle n'avait jamais eu de signe de faiblesse avant, il l'a remène lui-même au garage car c'était inscrit défaillance électronique. Depuis plus de nouvelle. Quels recours ma voiture marchait très bien avant de passer au garage il y avait seulement le problème d'eau, et de réglage de ventilation, elle démarrait au quart de tour, les pannes sont survenues après les dites réparations et ayant une toute petite retraite je ne peux pas engager d'autres frais sur ma voiture ....qu'en est-il de l'obligation de résultat ? Merci de m'aider.

Par **janus2fr**, le **15/02/2016** à **07:38**

Bonjour,  
Le problème, c'est que l'obligation de résultat ne concerne que la panne pour laquelle vous faites réparer le véhicule.  
Ici, il s'agit d'une autre panne. Il va donc falloir démontrer que la nouvelle panne est due à l'intervention précédente.